

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 16/12/2020

INT - Convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices

Série / Division :

INT - DG

Texte :

La [convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices](#) (ci-après dénommée « convention multilatérale ») a été signée par la France à Paris le 7 juin 2017.

Elle est entrée en vigueur à l'égard de la France le 1^{er} janvier 2019.

La présente publication a pour objet de présenter l'ensemble des stipulations de cette convention multilatérale retenues par la France ainsi que ses effets sur les conventions fiscales bilatérales.

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-INT-DG-20](#) : INT - Dispositions communes - Droit conventionnel

[BOI-INT-DG-20-25](#) : INT - Dispositions communes - Droit conventionnel - Convention multilatérale pour la mise en oeuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices

Signataire des documents liés :

Christophe Pourreau, directeur de la législation fiscale